Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORGANISATION HOSPITALIÈRE

Le Conseil d'Etat confirme le changement de mission de l'Hôpital de Lavaux

Le Conseil d'Etat a confirmé la suppression de l'activité chirurgicale de l'Hôpital de Lavaux, permettant ainsi à cet établissement de renforcer la mission de réadaptation. Cette décision est en phase avec la politique hospitalière et financière du Gouvernement. Elle apporte une solution rapide, bien que partielle, à la pénurie de lits B en région lausannoise. Elle prendra effet au 1er juin 2003.

La suppression de ce service de chirurgie ne pose aucun problème de santé publique ni de sécurité des soins, car les capacités des autres établissements reconnus d'intérêt public de la région permettent d'absorber son activité. Les quelque mille cas de chirurgie élective actuellement hospitalisés à Lavaux représentent moins de 4 cas par jour ouvrable qui se répartiront entre ces autres hôpitaux.

Le personnel soignant et technique dont les postes seront supprimés en chirurgie ne devrait pas rencontrer de difficulté pour se replacer compte tenu de son niveau de compétence et de la forte pénurie qui sévit dans ce secteur. Néanmoins, un accompagnement sera assuré par le Service de la santé publique.

En ce qui concerne les médecins actuellement agréés à l'Hôpital de Lavaux, des démarches sont en cours afin de leur proposer une possibilité de poursuivre la prise en charge de patients ne disposant pas d'une assurance complémentaire dans une autre structure hospitalière.

Le Conseil d'Etat a également adopté les arguments qui lui permettront de répondre à l'interpellation du député Jacques-André Haury sur l'économie réelle produite par la

fermeture du service de chirurgie à Lavaux. La suppression de la chirurgie permet une économie brute de 5.9 millions de fr., dont 1.74 réalloués pour financer la prise en charge des cas de Lavaux dans d'autres hôpitaux. Il reste donc une économie nette de 4.1 millions, dont le Gouvernement utilise 3.1 millions pour créer 20 lits de réadaptation, dans une région qui en a un urgent besoin, ce qui laisse une économie finale de 1 million se répartissant entre l'Etat et les assureurs.

Pour l'Hôpital de Lavaux, cette décision s'inscrit comme une opportunité de développer une mission qu'il assume déjà avec compétence depuis avril 2000 et à la satisfaction des usagers. Il s'agit des suites d'hospitalisation aigue, avec des prestations de réadaptation conformes aux besoins actuels de la population. Dans ce contexte, la possibilité d'admission directe à l'Hôpital de Lavaux est maintenue.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2002

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique : 021 316 42 41

Lavaux